

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220106-D2022-05-DE
Date de télétransmission : 10/01/2022
Date de réception préfecture : 10/01/2022

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-05 en date du 06/01/2022 portant approbation de la décision modificative n°4 au budget 2021 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 Janvier 2022, à 18h30, suivant convocation en date du 31 Décembre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle.

Absents excusés : ALLAMARGOT Béatrice a donné procuration à FAUCHER Alain ;
BESSE Magali a donné procuration à GILLES Dominique ;
THEYS Antony a donné procuration à FAUCHER Alain ;
DUFOUR Dominique.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	3	11	14	14	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant que les crédits prévus à l'article 739223 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales » en dépenses et à l'article 73223 en recettes de la section de fonctionnement du budget principal sont insuffisants,

DECIDE d'apporter à la section de fonctionnement du budget principal les modifications ci-après :

SECTION	DEP-REC	COMPTE	INTITULE	MONTANT (€)
Fonct	Dép.	739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 432,00
Fonct	Dép.	022	Dépenses imprévues	+ 1 268,00
Fonct	Rec.	73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 1 700,00

A La Geneytouse, le 10 janvier 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 janvier 2022